



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 10 novembre 2020**

L'An deux mil vingt, le dix novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, ROY Jacky.

Etaient présents: M. Guillaume BOUTAUD, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Karine GAUTIER, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, Mme Nathalie GRIFFON, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration: Mme Magalie BROSSARD donne son pouvoir à M. Gérard LEFEVRE

Etaient absentes excusées : Mme Magalie BROSSARD, Mme Julie THIBAUT

Secrétaire de séance : Mme Karine GAUTIER

Ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/10/2020
- 3 Budget principal Commune : décisions modificatives
- 4 Dénomination d'un chemin dit « Chemin de la Cour aux Princes »
- 5 Fixation du montant du loyer « 60 rue Roger Furgé – rez de chaussée »
- 6 Convention entre la commune et Grand Châtellerault : participation à l'acquisition des masques destinés à la population

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La secrétaire de séance est Madame Karine GAUTIER.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06/10/2020

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 6 octobre 2020.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

3. Budget commune : décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser la décision modificative suivante sur le budget primitif Commune 2020 :

Décisions modificatives - Mairie d'ARCHIGNY - 2020

DM 1 - Décision modificative n°1 - 10/11/2020

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 400,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 400,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

4. Budget commune : décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser la décision modificative suivante sur le budget primitif Commune 2020 :

Décisions modificatives - Mairie d'ARCHIGNY - 2020

DM 2 - Décision modificative n°2 - 10/11/2020

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2151 (21) : Réseaux de voirie	-2 756,55		
2313 (23) : Constructions - 141	2 756,55		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

5. Budget commune : décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser la décision modificative suivante sur le budget primitif Commune 2020 :

Décisions modificatives - Mairie d'ARCHIGNY - 2020

DM 3 - Décision modificative n°3 - 10/11/2020

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2151 (21) : Réseaux de voirie	-34 600,00		
2313 (23) : Constructions - 136	35 400,00		
2313 (23) : Constructions - 138	-800,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

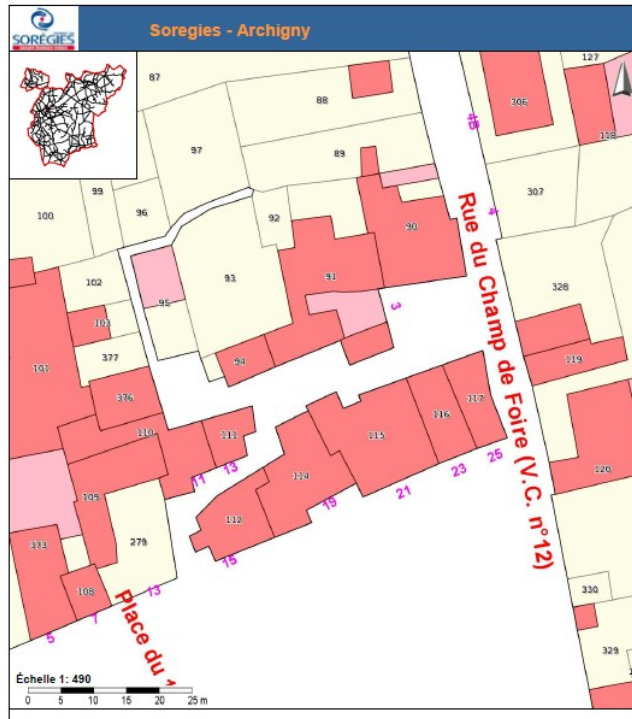
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

6. Dénomination d'un chemin dit « Chemin de la Cour aux Princes »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'un habitant de la commune de renommer un chemin dit « Chemin de la Cour aux Princes ».

Voir chemin sur le plan ci-joint :



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- accepte de renommer le chemin dit « Chemin de la Cour aux Princes »
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

7. Bail logement communal « 60 rue Roger Furgé rez-de-chaussée »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'appartement sis « 60 rue Roger Furgé » au rez-de-chaussée est disponible à la location.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin :

- de fixer le montant mensuel du loyer à 357,06 € plus 99,65 € de charges de chauffage mensuelles.
- de l'autoriser à signer un bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant mensuel du loyer à 357,06 € plus 99,65 € de charges de chauffage mensuelles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

8. Convention entre la commune d'Archigny et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault : participation à l'acquisition des masques destinés à la population

Pour répondre à la demande des habitants du territoire, la communauté d'agglomération en lien avec les communes membres, a procédé à une distribution de masques réutilisables, dans le cadre de la crise sanitaire et la fin du confinement. Il a été entendu lors de la mise en place de cette opération d'envergure que le coût résiduel serait partagé, à parts égales, entre la communauté d'agglomération et la commune concernée.

Archigny a bénéficié d'une dotation de 1 109 masques au prix unitaire de 2,32 €, soit un coût net après déduction de l'aide de l'Etat de 1,32 €. Le coût pour la commune est donc de 0,66 € par masque, soit la moitié du coût net.

$$1\ 109 \times 0,66 \text{ €} = 732 \text{ €}$$

La communauté d'agglomération propose de signer une convention d'une durée de validité d'un an et émettra donc un titre de 732 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention entre la commune d'Archigny et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld pour la participation à l'acquisition des masques destinés à la population
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Vote Pour 14 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a de nouveau reçu un courrier de relance de l'ACCA pour la recherche d'un local. Monsieur le Maire va recevoir les représentants de l'association afin d'en discuter.

* * * * *

Monsieur Romain Gourmaud demande s'il est envisageable d'acheter des chaises pour les séances de cinéma. Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des propositions de fournisseurs et que l'achat est à programmer sur le budget 2021.

* * * * *

Monsieur Jérôme Jussiane explique qu'il y a des parents inquiets par rapport à l'étais qui a été installé dans la salle de motricité de l'école maternelle. Monsieur le Maire explique que l'étais est sécurisé et qu'il va permettre de redresser la poutre afin que l'écoulement du chèneau se fasse correctement.

* * * * *

Madame Cécile Roy demande si le Docteur Catteau va venir tenir une permanence sur la commune. Monsieur le Maire explique que le projet est en discussion.

* * * * *

Madame Cécile Roy demande s'il serait possible de déplacer la benne à textile située sur la place du 11 novembre. Monsieur le Maire demande aux élus de lui faire des suggestions.

* * * * *

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.